

COMPTE-RENDU

Séance du 24 septembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9 + 2 procurations

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Olivier MICHOT, Maire, dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 septembre 2020.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Corinne FAUVET-BODIN, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Pascal BALLEREAU, Marie-Claude MASSUARD, Michaël BLANCHARD, Jean-Loup JAMET

Absents excusés : Béatrice CHENET, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Pouvoirs : Béatrice CHENET à Marie-Claude MASSUARD

Bruno CLEMENT DE GIVRY à Olivier MICHOT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Aimé MONJOIN

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Ordre du jour :

- Recensement de la population 2021 : nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur
- Rémunération de l'agent affecté aux opérations de recensement
- Achat d'un tracteur : signature du devis
- Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Jeu-les-Bois
- Subventions aux associations pour l'année 2020
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- Micro-crédit personnel : convention de partenariat 2020/2022 avec Initiative Indre

Recensement de la population 2021 : nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un coordonnateur communal et un agent recenseur doivent être désignés pour l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Le coordonnateur communal sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement et sera chargé d'assurer la préparation et le suivi de la collecte. L'agent recenseur sera chargé de distribuer les documents dans chaque boîte aux lettres afin de faciliter le recensement via internet. Il rencontrera uniquement les personnes n'ayant pas pu faire les démarches sur internet.

Le Maire propose de recruter une seule et même personne qui sera chargée de la collecte et du suivi.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire à l'unanimité et charge le Maire du recrutement de l'agent.

Rémunération de l'agent affecté aux opérations de recensement :

Le Maire propose de rémunérer l'agent 1 000 € brut. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Achat d'un tracteur : signature du devis :

Le Maire propose de faire l'acquisition d'un tracteur d'occasion avec chargeur à godet afin de faciliter le travail de l'agent communal. Il précise que le tracteur actuel est vieillissant. Il a des problèmes mécaniques de plus en plus fréquents et il n'est plus envisageable d'engager des frais de réparation.

Le Maire présente deux devis.

Après avoir étudié les deux propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 3 abstentions :

- Accepte le devis des Etablissements PENOT à Mâron pour un montant de 40 560 € T.T.C.
- Autorise le Maire à signer le devis.
- Précise que cette dépense avait été prévue au budget 2020 sur le compte 2158.
- Autorise le Maire à mettre en vente l'ancien tracteur.

Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Jeu-les-Bois :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société BIOMETHABRENNE a déposé une demande de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune de Jeu-les-Bois.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 13 octobre 2020 au plus tard.

Le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société BIOMETHABRENNE. Ce même dossier a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.

Après avoir laissé la parole aux personnes souhaitant s'exprimer sur le sujet, Monsieur le Maire propose de voter.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société BIOMETHABRENNE, avec : 6 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Subventions aux associations pour l'année 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes demandes de subventions, décide à l'unanimité, d'attribuer les sommes suivantes :

- Comité des fêtes	150.00 €
- La Gaule du Lys	200.00 €
- B.V.N 36	50.00 €
- ONBF (Bleuet de France-Anciens Combattants)	50.00 €
- Section des jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuvy-St-Sépulchre	150.00 €
- V.T.TRANZAULT	100.00 €
- FAUNE 36	50.00 €
- INDRE NATURE	50.00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 à l'article 6574.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 :

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il précise que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Micro-crédit personnel : convention de partenariat 2020/2022 avec Initiative Indre :

Le Maire donne connaissance du courrier d'Indre Initiative concernant la reconduction pour les années 2020/2022 de la convention de partenariat avec la Commune. Il précise que cette convention de partenariat était auparavant prise en charge par le CCAS.

Il rappelle que cette action permet d'apporter une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses de projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention de partenariat pour les années 2020/2022 afin d'adhérer au dispositif de micro-crédit personnel garanti et de verser une cotisation de 100.00 € chaque année. Il autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat Triennale.

Questions diverses :

- **Chemin de la Prairie de Mâron** : le Maire rappelle qu'une médiation est en cours avec la commune de JEU-LES-BOIS. De ce fait, la procédure au Tribunal est suspendue.
Le Maire donne son point de vue sur le sujet, à savoir : le souhait d'acquérir ce chemin afin qu'il puisse rester dans le domaine public.
- **Demande de subvention FAR 2021 : réflexion sur les travaux ou achat à réaliser** :
Le Maire demande à l'assemblée de proposer des idées de travaux ou achats afin de demander une subvention auprès du Département.
Les idées qui ont été proposées sont :
 - création d'une salle multigénérationnelle à destination des habitants et des associations, en regroupant la salle des archives et la petite grange dans la cour de la mairie
 - achat de jeux pour enfants dans le jardin derrière la salle des fêtes
 - achat de tables de pique-nique
 - éclairage des abris-bus
- **Parcelle à Fondeville** :
Le Maire fait part d'une sollicitation du propriétaire d'une parcelle de 7 905 m² qui souhaite la mettre en vente. Le propriétaire demande si la commune serait intéressée par l'achat de cette parcelle. Le conseil municipal autorise le Maire à se mettre en relation avec le propriétaire afin de connaître les conditions de cette vente.
- **Défibrillateur** :
Monsieur DE GIVRY avait émis le souhait de réaliser une formation concernant l'utilisation du défibrillateur. Le conseil municipal a proposé d'inclure cette formation aux gestes de premiers secours. Le Maire propose de se renseigner auprès des organismes habilités et compétents dans ces domaines.

Le secrétaire de séance,
Aimé MONJOIN

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les Conseillers,